

Service navigation de la Seine

Décision du 20 décembre 2007 portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire déléguéNOR : *DEVT0774241S*

Le chef du service navigation de la Seine,

Vu la Loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié le 19 novembre 2005 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 82-627 du 21 juillet 1982 relatif aux pouvoirs des préfets sur les services de la navigation ;

Vu les arrêtés interministériels des 21 décembre 1982 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués pour le budget du ministère de l'urbanisme et du logement et du ministère de l'environnement ;

Vu l'arrêté interministériel du 27 janvier 1992 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget du ministère de l'environnement ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 juin 2003, nommant Mme Bacot (Marie-Anne), administrateur civil hors classe, chef du service navigation de la Seine, à compter du 12 mai 2003 ;

Vu l'arrêté n° 06-473 du 4 avril 2006 du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement à Mme Bacot (Marie-Anne), administrateur civil hors classe, chef du service navigation de la Seine ;

Vu la circulaire n° 2005-20 du 2 mars 2005 du ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, relative à la constatation et à la liquidation des dépenses ;

Sur proposition du secrétaire général du service navigation de la Seine :

Décide :

Article 1^{er}

Subdélégation de signature de l'ordonnateur secondaire, à l'effet de signer tous mandats, chèques, ordres de paiement, ordres de reversement, titres de perception et pièces comptables, est donnée à M. Beinat (Philippe), TSCTPE, chef de la comptabilité centrale.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Beinat (Philippe), la même subdélégation sera exercée par M. Suberchicot (Jean-Luc), secrétaire administratif de classe normale de l'équipement, adjoint au chef comptable.

Article 2

Subdélégation de signature de l'ordonnateur secondaire, à l'effet de signer toutes les pièces justificatives et de liaison, nécessaires à l'exécution de la paie, est donnée à Mlle Henry (Florence), attachée, chef du bureau du personnel et des salaires ainsi qu'à Mme Ducauquy (Martine), secrétaire administratif, responsable de la cellule salaires du bureau du personnel et des salaires.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ducauquy (Martine), la même subdélégation sera exercée par Mme Leroy (Yvette), adjoint administratif principal de seconde classe des services déconcentrés, adjointe à la responsable de la cellule salaires du bureau du personnel et des salaires.

Article 3

Subdélégation de signature est donnée aux chefs d'arrondissement et aux chefs d'unités comptables du service, désignés ci-dessous, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques matérialisés par les bons ou lettres de commande en respect des dispositions propres aux marchés publics passés selon la procédure adaptée ;
- les pièces de liquidations des dépenses de toute nature.

Pour le service eau et environnement :

Mlle Blanc (Stéphanie), chef du service eau et environnement ;

M. Quemener (Jean-Marie), chef de la subdivision spécialisée qualité et police de l'eau.

Pour le service sécurité des transports :

M. Michon (Francis), chef du service sécurité des transports.

Pour l'arrondissement Boucles de Seine :

M. Delattre (Eric), chef d'arrondissement ;

M. Dubrulle (Pierre), chef du pôle affaires générales.

Pour l'arrondissement Seine-Amont :

Mme Lasserre (Lucette), chef d'arrondissement par intérim.

M. Gail (Teddy), responsable de la cellule marchés et programmation jusqu'au 1^{er} février 2008.

Pour l'arrondissement Picardie :

M. Brygo (Yves), chef d'arrondissement ;

M. Chubileau (Philippe), chef du bureau administratif.

Pour l'arrondissement Champagne :

M. Gommeaux (Michel), chef d'arrondissement ;

Mme Delozanne (Martine), chef du bureau administratif.

Article 4

Cette délégation annule et remplace à compter de sa publication officielle la précédente, en date du 21 août 2007.

Article 5

Le secrétaire général du service navigation de la Seine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer.

Fait à Paris, le 20 décembre 2007.

*Le chef du service navigation de la
Seine,
M.-A. Bacot*